

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 FÉVRIER A 9H30

L'an deux mille seize et le 22 février à 9h30, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

Présents :

MM. Claude GUIGO, ARQUISCHE Pierrette, BELTRAMONE Désiré, ~~GUYOT Liliane, LECLERCQ Didier~~, LORE Loetitia, MIRON Antoine, MOURMANS Jean-Marc, ~~PLENT Christian~~, VIALE Josiane

Procuration :

Monsieur Didier LECLERCQ à Monsieur Claude GUIGO
Madame Liliane GUYOT à Madame Pierrette ARQUISCHE
Madame Loetitia LORE à Monsieur Désiré BELTRAMONE

Absent : Christian PLENT

Secrétaire de séance : Michèle ARQUISCHE

Public : 3 personnes

Monsieur le Maire ouvre la séance et en préambule, donne quelques informations :

- Installation d'un nouveau médecin généraliste sur Saint Martin Vésubie suite au départ du Docteur TROUILLAT. IL s'agit du Docteur RACCANO, installé au 17 allée de Verdun ;
- Les derniers chiffres du recensement ont été annoncés : 159 habitants en résidence principale

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour auquel sera rajouté deux points et du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

ÉCHANGE SANS SOULTE ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR ET MADAME JEAN RAVERA DES PARCELLES SECTION D 255 ET SECTION A 1106

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux d'aménagement de la voie communale de Rigons, ont été réceptionnés et propose d'engager la procédure administrative et juridique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.123-17 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.111-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 36.08.2012 du 17 août 2012, relative au projet de la création d'une piste en vue de desservir le quartier de Rigons ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 39.11.2013 du 16 novembre 2013, autorisant l'achat, les échanges et les ventes de terrains impactés par l'emprise de la piste dans le quartier de Rigons ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux visés en objet, il y a lieu de procéder à l'échange sans soulte entre la commune et Monsieur et Madame Jean RAVERA, des parcelles désignées ci-après :

- parcelle cédées par les époux RAVERA cadastrées :
 - o section D 255 pour une superficie de 1 364 m² sise au quartier de Rigons ;
 - o section A 1106 pour une superficie de 948 m² sise au quartier Fornas.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION DE LA DEUXIÈME ADJOINTE POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE A L'ACTE

Monsieur le Maire, informe le Conseil que la Commune doit procéder à la rédaction et à la signature d'actes authentiques en la forme administrative relative à des mutations immobilières et demande par conséquent au Conseil qu'en l'absence de Monsieur Didier LECLERCQ, Premier Adjoint, pour la période du 26 février 2016 au 11 avril 2016, de désigner Madame Josiane VIALE, comme signataire de ces actes au nom de la Commune de VENANSON.

Adopté à l'unanimité.

RÉVISION DES LOYERS ANNUELS DES APPARTEMENTS ET GARAGES COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de réajuster les loyers annuels des bâtiments communaux à compter du 1er janvier 2016, suivant l'indice de référence des loyers (IRL) 2015.

Monsieur le Maire précise que le montant de ces loyers représente 10 % et permet à la commune des recettes non négligeables.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR EXPLOITATION FORESTIÈRE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des orientations prévues à l'aménagement de la forêt communale, il est prévu le passage en coupe des parcelles 1 et 2 sur le massif du Libaret.

Ces coupes sont vendues en bois façonnés auprès du Conseil Départemental et une aide financière sera sollicitée, selon le détail suivant :

- Pour la mobilisation par câble :
 - Parcelle 1 et 2 : 3 500 m³

Les volumes précis issus du calepin de cubage serviront de base au réajustement exact du montant de l'aide.

Le conseil municipal de Venanson accepte que le montant des subventions soit versé directement à l'ONF au cours de l'opération. Le reversement s'effectuera suivant les règles dictées dans la convention tripartite de vente groupée.

En ce qui concerne l'extraction du bois par le câble, Monsieur le Maire précise qu'en accord avec la commune de Roquebillière, un câble sera installé et atterrira sur le terrain où est située l'hélistation. Cette opération permettra aux deux communes d'extraire 20 000 m³ sur la période.

Pour Venanson, la possibilité pour cette d'année sera d'un volume de 3500 m³ et 40 000 € au BP 2016.

Est posée ensuite la question du bois d'affouage qui ne représente que 500 € par an environ. Le problème des grumes est abordé ; il en reste une dizaine de la dernière coupe. Monsieur le Maire ne souhaite pas que les deux coupes de bois soient mélangées. Il envisage plutôt une convention avec le lycée de la montagne en vue d'organiser une coupe bord de route, une à la vacherie des Murans, en vue de permettre l'accès et une à la vacherie de Salès pour étêter les cimes pour un rendement optimal du toit photovoltaïque.

Adopté à l'unanimité.

ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA RÉGION PACA – APPROBATION DES STATUTS – ADHÉSION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et donne lecture des statuts de la dite association en expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

- ✓ Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- ✓ Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;

- ✓ Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- ✓ Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en concordance avec ceux que s'est fixé la commune de VENANSON en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

En conséquence de quoi, il propose à l'assemblée communale d'approuver les statuts de l'association des Communes Pastorales de la Région PACA, et d'accepter le principe d'adhésion de la commune de VENANSON à cette association.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PRINCIPE D'INSTALLATION DE LA MAIRIE – PLACE DU LAVOIR – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu, la nécessité de transférer les locaux de la mairie dans ce bâtiment en vue de respecter les normes en vigueur ;

Vu, le coût estimatif des travaux et le plan de financement établi ci-dessus ;

Considérant que le Conseil Régional pourrait subventionner ce type de travaux, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la réhabilitation de la grange du lavoir a permis la réalisation d'un espace communal, en rez-de-chaussée.

Les locaux de la mairie actuelle sise 1 rue de la Mairie n'étant plus appropriés et ne respectant pas les normes en vigueur, il est proposé de transférer la mairie au rez-de-chaussée situé dans le bâtiment abritant le gîte de la grange du lavoir, place du Lavoir.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à ces travaux et de solliciter la subvention comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT DÉPLACEMENT MAIRIE PLACE DU LAVOIR					
Dépenses		Montant H.T.	Recettes		Montant H.T.
Peinture murs, portes, caches et faux plafond		6 700.00 €	DETR (50 %)		19 900.00 €
Électricité (points lumineux, prises etc...)		14 000.00 €	Conseil Régional (30 %)		11 940.00 €
Menuiserie - Ébénisterie (banque d'accueil, éléments suspendus, portes, châssis entrée, étagères...)		12 500.00 €	Part commune (20%)		7 960.00 €
Informatique (prises murales, switches, box et adsl réseau)		1 000.00 €	TOTAL		39 800.00 €
Plomberie		3 200.00 €			
Sécurité - Alarme - Extincteur		400.00 €			
Mobilier de bureau		2 000.00 €			
TOTAL		39 800.00 €			

Il est proposé au conseil municipal d'aménager cet espace comme suit :

- Bureau du Maire, bureau de la DGS et espace d'accueil
- Une salle de réunions et manifestations diverses
- Un local archives
- Toilettes
- Coin repas

Monsieur le Maire informe que lors de sa rencontre avec Monsieur Christian ESTROSI, le sujet a été évoqué et le nouveau président du Conseil Régional a proposé que la commune présente un dossier de demande de subvention, dont l'étude sera à la charge de Mme MANFREDI.

Adopté à l'unanimité.

ADHÉSION DES COMMUNES A L'ANEM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Venanson, étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM). Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces régions, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « pour la montagne », fiches techniques), conseils, assistance techniques etc.

Les instances de l'Association sont l'assemblée générale, le comité directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs et le bureau. Le Président est actuellement Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire et la secrétaire générale, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère.

La cotisation comprend une cotisation de base de 17.86 € et une cotisation par habitant entre 0.1451 € et 0.0560 € auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0.2232 € et 0.3353 € et l'abonnement facultatif à la revue mensuelle **Pour la montagne** de 38.26 €.

Soit pour la commune de Venanson une cotisation totale de : 83.57 €

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE A MONSIEUR CORNILLON

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention passée avec M. CORNILLON vient à échéance le 31 mars 2016 et qu'il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de 5 ans, tel que présenté dans le bail ci-annexé.

Cette délibération est ajournée car un rendez-vous doit être pris avec Monsieur CORNILLON sur certains dysfonctionnements constatés.

En effet, Monsieur le Maire informe de l'entretien téléphonique qu'il a eu récemment avec Monsieur CORNILLON Patrice, dont les animaux divaguent et génèrent de vrais problèmes aux propriétaires de Venanson. Il est donc proposé de faire un courrier à celui-ci et de trouver une entente, autrement le renouvellement de bail ne pourra être validé.

Adopté à l'unanimité.

SALLE DES ASSOCIATIONS – 248 ROUTE DES GRANGES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-12 et L 2122-21 ;

Considérant qu'une nouvelle association « Lo Béal » dédiée à la couture a sollicité un bail pour l'occupation des locaux sis dans la salle des associations, 248 route des Granges,

Considérant que le montant de la location annuelle s'élèvera à 100 €.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA RÉALISATION D'UN PARKING A L'ENTRÉE DU VILLAGE

Monsieur le Maire a reçu un courrier de la SARL CACHAT et FILS l'informant d'une demande d'autorisation de réaliser gratuitement un terrassement en vue de réaliser ultérieurement, un parking à l'entrée du village.

Les matériaux de chantier seraient récupérés par l'entreprise et recyclés par un concasseur et une cribreuse qui seraient installés sur place durant 3 mois.

Une convention devra être établie concernant les matériaux tant de cette excavation que ceux du Pont du Renard.

Monsieur le Maire souhaite que soit prise une délibération de principe afin d'accepter la réalisation des travaux, de récupérer les matériaux afin de les recycler mais que ce démarrage soit assujéti à l'obtention par l'entreprise Cachat, de toutes les autorisations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que des travaux sont à prévoir au sein de la salle communale rue du Barri, comme suit :

- Revoir le système de chauffage
- Concernant la consommation électrique, installer un compteur défalcateur afin de maîtriser les dépenses d'énergie
- Condamner la porte de communication avec le premier étage
- Réaliser un débarras dans les escaliers condamnés afin que ranger les chaises
- Réaliser des travaux d'aménagement afin de réaliser une cuisine dans la salle vidéo actuelle

Location du gîte : la location le week-end ne sera par reproduite car cela revient trop cher à la commune sauf si les clients louent 4 jours, ils régleront la semaine entière.

Agenda 21 :

- . 27/02/2016 à 10h00 en mairie : réunion d'information sur les thèmes du lancement des greffons, taille, jardins partagés et mise en place d'un sentier botanique
- . 03/04/2016 à 9h30 rdv place St Jean : séance de taille sur les arbres fruitiers et déjeuner convivial sur le terrain
- . 30/04/2016 à 10h0 : fiches de lutte contre les maladies des arbres fruitiers, notions de cultures légumières (recherche de graines anciennes)

Vacherie des Murans :

12/03/2016 à 14h00 en mairie : réunion d'information avec la Fondation du Patrimoine sur la réhabilitation des vacheries des Murans.

Chapelle Sainte Claire : Monsieur le Maire présente l'ouvrage qui a été réalisé par l'association l'Amont, qui sera mis à la vente.

Champ photovoltaïque : Monsieur le Maire doit prendre attache avec l'ADEM pour monter le projet.

Joséphine GUIGO s'interroge sur les marquages rouges au sol vers les parcelles de sa fille. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des parcelles impactées par la future station biologique.

Elle interpelle également le maire sur le legs Steve et sur le devenir de ces terrains et particulièrement sur leur entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.